

Chapitre 2

Analyse des risques et mesures de prévention



Documents devant se trouver dans ce chapitre

Où trouver ce document ?

<input type="checkbox"/>	Analyse des risques		À demander à PreventAgri/SEPP
<input type="checkbox"/>	Analyse des risques risques psychosociaux <small>https://emploi.belgique.be/fr/publications/analyse-des-risques-psychosociaux-lies-au-travail-methode-par-questionnaire</small>		À réaliser vous-même via le lien ou demander au SEPP
<input type="checkbox"/>	Plan global de prévention		À réaliser vous-même Modèle et exemple Fiche N°2.1
<input type="checkbox"/>	Plan annuel d'action		À réaliser vous-même Modèle et exemple Fiche N°2.2
<input type="checkbox"/>	Attestation d'entretien personnel avec la personne de confiance		Fiche N°2.3
<input type="checkbox"/>	Demande d'intervention psychosociale informelle		À demander au SEPP
<input type="checkbox"/>	Un registre de participation directe des travailleurs		Fiche N°2.4
<input type="checkbox"/>	Rapports des visites du SEPP		À demander au SEPP
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		

Plan global de prévention 20.....-20.....

Risques/ dangers/...	Mesures De pré- vention	Priorité	Statut	'25	'26	'27	'28	'29	Respon- sable	Qui exécute ?	Moyens /budget

Plan global de prévention 2025-2029

Exemple

Risques/ dangers/...	Mesures De pré- vention	Priorité	Statut	'25	'26	'27	'28	'29	Respon- sable	Qui exécute ?	Moyens /budget
Les heurts avec les véhicules qui se garent ou repartent du parking	Établir un sens de circulation sur le parking en indiquant le sens au moyen de panneaux	Moyenne	Pas commencé			X			L'employeur	Antoine	0-200€
Les heurts dus à la route qui est à proximité du parking	Afficher un panneau qui signale la présence de l'exploitation	Haute	Pas commencé		X				L'employeur	Sabine	0-200€
Les contacts avec une surface chaude dus au poêle à bois en fonctionnement dans le local pédagogique	Placer une barrière de protection autour du poêle à bois	Haute	Pas commencé		X				L'employeur	Sabine	0-100€

Plan annuel d'action 20....

Date de fin					
Budget					
Qui exécute ?					
Responsable					
Statut					
Priorité					
Mesures De pré-vention					
Risques/ dangers/ ...					

Plan annuel d'action 2025

Exemple

Risques/ dangers/...	Mesures De pré- vention	Priorité	Statut	Responsable	Qui exécute ?	Budget	Date de fin
Les contacts avec une surface chaude en approvisionnant le poêle à bois dans le local pédagogique sans gants anti-chaleurs	Mettre à disposition des moniteurs des gants anti-chaleur	Très haute	Pas commencé	L'employeur	Responsable de l'exploitation	0-50€	Stages printemps
Les chutes de plain-pied dues au sol composé de gravier inégalement réparti dans l'espace récréatif extérieur	Égaliser les graviers avant le début des stages	Moyenne	Pas commencé	L'employeur	Moniteurs	0€	Stages printemps
Les heurts dus à la circulation routière pour rejoindre le site d'exploitation de la ferme	Mettre en place un cortège en référence à l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique pour circuler sur la route. Porter une chasuble jaune fluorescente	Très haute	Pas commencé	L'employeur	Moniteurs	0-200€	Stages été

Attestation d'entretien personnel avec la personne de confiance – explications

La désignation d'une personne de confiance est-elle obligatoire et celle-ci doit-elle faire partie du personnel ?

Employeur avec 50 travailleurs ou plus	Employeur avec 20 travailleurs ou plus, mais moins de 50	Employeur avec moins de 20 travailleurs
Désignation obligatoire d'une personne de confiance.	Désignation facultative d'une personne de confiance, à moins que tous les membres de la délégation syndicale, ou, à défaut, l'ensemble des travailleurs, en font la demande.	Désignation facultative d'une personne de confiance, à moins que tous les membres de la délégation syndicale, ou, à défaut, l'ensemble des travailleurs, en font la demande.
Au moins une personne de confiance interne.	Au moins une personne de confiance interne lorsque l'employeur fait seulement appel à un conseiller en prévention aspects psychosociaux externe.	Choix entre personne de confiance interne ou externe.



Pour connaître la procédure de désignation et la formation requise d'une personne de confiance au sein de votre entreprise, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/risques-psychosociaux-au-travail/role-et-statut-des-acteurs-de-la-3>

Où trouver un modèle d'attestation d'entretien personnel avec la personne de confiance dans le cadre de l'information préalable ?

Si c'est votre service externe pour la prévention et protection au travail qui joue le rôle de personne de confiance, elle donnera automatiquement une attestation d'entretien personnel.

Si vous possédez une personne de confiance dans votre entreprise, à la page suivante, vous trouverez un modèle d'attestation d'entretien personnel avec la personne de confiance dans le cadre de l'information préalable.



Ce document est conservé par la personne de confiance pendant 20 ans.

Lorsque le travailleur introduit ultérieurement une demande d'intervention psychosociale formelle auprès du conseiller en prévention aspects psychosociaux, la personne de confiance transmet ce document au conseiller en prévention à sa demande afin qu'il soit annexé au dossier individuel du travailleur.

Attestation d'entretien personnel avec la personne de confiance

Travailleur (nom, prénom) :

Date de l'entretien (jj/mm/aa) :

Heure de début :

Heure de fin :

Lieu de l'entretien (adresse complète) :

.....

.....

Je soussigné,, personne de confiance de
l'entreprise, atteste avoir reçu le travailleur en
entretien personnel et lui avoir fourni toutes les informations utiles au sujet de l'intervention
psychosociale informelle et de l'intervention psychosociale formelle.

Document remis à la demande expresse du travailleur (conformément à l'art. 1.3-11 du code du
bien-être au travail).

Fait en 2 exemplaires, le à,
chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signature du travailleur
(Précédée de la mention « pour accord »)

Signature de la personne de confiance



Ce document est conservé par la personne de confiance pendant 20 ans.

Lorsque le travailleur introduit ultérieurement une demande d'intervention psychosociale formelle auprès du conseiller en prévention aspects psychosociaux, la personne de confiance transmet ce document au conseiller en prévention à sa demande afin qu'il soit annexé au dossier individuel du travailleur.

Registre de participation directe des travailleurs

L'article 53 de la loi relative au bien-être précise que dans une entreprise où il n'existe ni comité, ni délégation syndicale, ce sont les travailleurs mêmes qui doivent participer directement au traitement des questions relatives au bien-être.

Comment communiquer avec les travailleurs ?

En tant qu'employeur, vous devez prévoir un registre dans lequel les travailleurs peuvent inscrire leurs propositions, remarques ou avis (par exemple, un cahier). Ce registre doit être disponible et accessible aux travailleurs.



N'oubliez pas que les travailleurs doivent pouvoir vous joindre en cas de problème. Les coordonnées des travailleurs, du SEPP et des fonctionnaires chargés de la surveillance doivent être communiquées à l'ensemble des travailleurs.